

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHÔNE

---

---

N° 160/24

**O B J E T :**

Marché n°23T010

«Travaux d'extension et de  
réhabilitation du groupe scolaire la  
Carraire»

Lot 5 : Plomberie - CVC

Avenant n°1

Commune de  
Miramas

Nature : Décision du  
Maire prise par  
délégation

Matière : Marchés  
publics

**ACTE NOTIFIÉ**  
**LE 30/05/24**

COMMUNE DE MIRAMAS

**EXTRAIT**  
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

---

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

**VU** l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

**VU** l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant Code de la commande publique,

**CONSIDÉRANT** la décision n°22/24 par laquelle Monsieur le Maire a conclu le marché « Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire la Carraire – lot 5 Plomberie - CVC »,

**CONSIDÉRANT** le marché a été passé en selon une procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code sus-cité,

**CONSIDÉRANT** que le marché a été notifié au titulaire le 12 février 2024 via la plateforme AWS,

**CONSIDÉRANT** que la passation de l'avenant n°1 est rendu nécessaire afin que les modalités de variation des prix prévues au CCAP tiennent compte de manière plus réaliste de l'évolution économique des prix durant la durée du marché,

**CONSIDÉRANT** que l'avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public,

**DECIDONS**

En exécution des pouvoirs susvisés,

- **DE CONCLURE** avec la société TECHNICALIM, sise 246, rue des Canesteu – ZI la Gandonne à SALON DE PROVENCE (13300), l'avenant n°1 du marché de travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire la Carraire – Commune de Miramas - Lot 5 Plomberie – CVC.

- **D'IMPUTER** cette dépense afférente au marché sur le budget de la commune de Miramas, chapitre et article correspondants.

Madame La Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière d'Istres, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 30 MAI 2024

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication

le :

03/06/24

**Le Maire**

**Frédéric VIGOUROUX**

**Conseiller Métropolitain**



*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## MARCHÉ PUBLIC

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire - Commune de Miramas

MARCHÉ N°23T010 - Lots n°5 - Plomberie - CVC

## AVENANT N°1

## A - Identification du pouvoir adjudicateur

## ● Désignation du pouvoir adjudicateur :

Commune de Miramas  
Monsieur le Maire, Frédéric VIGOUROUX  
Place Jean Jaurès  
13140 MIRAMAS  
SIRET : 21130063700017

## ● Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas

## B - Identification de l'utilisateur du marché public

**TECHNICLIM**  
246 rue des Canesteu  
ZI la Gandonne  
13300 SALON DE PROVENCE  
SIRET 477 913 396 00032

## C - Objet du marché public

## ● Objet du marché public:

La présente consultation concerne des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carraire situé sur la Commune de Miramas.

Le marché est composé de 10 lots. Le présent avenant concerne le lot n°5 Plomberie – CVC.

## ● Date de la notification du marché public : 12 février 2024

## ● Durée d'exécution du marché public :

Le marché est conclu pour une période allant de sa notification à la fin de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA). Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 18 mois.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée dans le planning prévisionnel joint au présent DCE. L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

## ● Montant initial du marché public :

▪ Montant HT :	921 163,63 €
▪ Taux de la TVA :	20 %
▪ Montant de la TVA :	184 232,73 €
▪ Montant TTC :	1 105 396,36 €

## D - Objet de l'avenant

### • **Objet du présent avenant :**

Il a été constaté une erreur matérielle dans la rédaction de variation pour ce lot. Il avait été retenu une actualisation des prix. Or, l'actualisation des prix ne peut pas prendre en compte l'évolution du coût spécifique des travaux durant toute la durée des travaux programmée sur 18 mois.

Avec l'actualisation, il se pourrait alors qu'à la fin de la réalisation des travaux, le titulaire puisse s'estimer lésé du fait que les modalités de calcul prévues lui étaient moins favorables qu'une révision, plus adaptée dans l'exercice de sa profession sur une telle durée.

Ainsi, par le présent avenant, les éléments figurant en annexe 1 se substituent pour ce lot aux éléments concernés figurant dans le CCAP.

### • **Justification du présent avenant :**

En effet, dans son avis n° 405540 du 15 septembre 2022, le Conseil d'Etat a admis la possibilité de procéder à une modification des conditions financières du contrat en cours, sous certaines conditions.

Dans ce cadre, il apparaît possible de modifier la clause d'évolution du prix.

La substitution de sa formulation répond, en tout état de cause, aux dispositions prévues aux articles R. 2194-1 et suivants du code de la commande publique (CCP), venant compléter l'article L. 2194-1 du même code, régissant toute modification des marchés publics.

Cette substitution est opérée au titre d'une modification non substantielle sur le fondement des dispositions de l'article R. 2194-7 du code de la commande publique. En effet, cette modification :

- ne modifie pas l'objet du contrat ;
- ne fait pas évoluer le contrat en faveur du titulaire, d'une manière qui n'était pas prévue dans le contrat initial ou la législation,
- n'octroie pas un avantage à ce dernier car, quel que soit l'attributaire, elle aurait dû être opérée au regard du droit et de la jurisprudence ;
- ne modifie pas l'équilibre économique du contrat tel qu'il résulte de ses éléments essentiels, comme la durée, le volume ou le prix des prestations.

### • **Modifications introduites par le présent avenant :**

Dans cette perspective, il convient de modifier l'article 7.2 du CCAP afin de substituer tous éléments relatifs à l'actualisation par ceux permettant d'effectuer une révision. Il convient, alors, de supprimer tous les éléments et les modalités d'actualisation des prix de l'article 7.2 du CCAP afférents au lot n°5 et de les remplacer par les dispositions figurant dans l'annexe 1 du présent avenant.

Les autres clauses demeurent inchangées.

### • **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

P - Signature du pouvoir adjudicateur

A Miramas, le 25/05/2024

Signature

**SAS TECHNICUM**  
Z.I. Le Gaudon  
240 Rue des Carreaux  
13300 Miramas - Provence  
94 12 84 77 54 - contact.technicum@groupetech.fr  
Site: 477 919 396 00032 - APE 4322B



30 MAI 2024

Frédéric VIGORAU  
Maire de Miramas  
Conseiller Métropolitain

AVENANT N°1 - Annexe 1 - Nouvelle rédaction de l'article

Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire La Carrière - Commune de Miramas

MARCHE N°23T010 - Lot n°5 - Plomberie - CVC

7.2 – Modalités de variation des prix

7.2.5 – Modalités de variation des prix du lot n°5

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix figurant dans la DPGF de ce lot sont révisés par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la formule dédiée selon les modalités ci-dessous.

$$Cn = 100.0\% [(0.84 \text{ BT41 } (n) / \text{BT41 } (o)) + (0.16 \text{ BT38 } (n) / \text{BT38 } (o))]$$

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour la révision est le mois de réalisation des prestations.

Les index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont les suivants :

Lot	Code	Libellé
5	BT 38	Index du bâtiment - BT38 - Plomberie sanitaire (y compris appareils) - Base 2010
	BT 41	Index du bâtiment - BT41 - Ventilation et conditionnement d'air - Base 2010

Lorsqu'une actualisation est effectuée provisoirement en utilisant une valeur d'index antérieure à celle qui doit être appliquée, l'actualisation définitive, calculée sur la base de la valeur finale de l'index correspondant, intervient au plus tard trois mois après la publication de cette valeur.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE MIRAMAS (13)  
Utilisateur : wspastell wspastell

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **AVT1LOT5\_23T010**  
Objet : **Marché 23T010 - LOT 5 - Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire la Carraire - Commune de Miramas**  
**Avenant n°1 relatif aux modalités de variation des prix**

Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-05-30 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Contrats, conventions et avenants  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics  
Identifiant unique : 013-211300637-20240530-AVT1LOT5\_23T010-CC  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-211300637-20240530-AVT1LOT5_23T010-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : AVT 1 LOT 5.pdf Nom métier : 99_DC-013-211300637-20240530-AVT1LOT5_23T010-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	167.6 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D__cision AVT 1 LOT 5.pdf Nom métier : 99_DC-013-211300637-20240530-AVT1LOT5_23T010-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	64 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mai 2024 à 12h09min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mai 2024 à 12h09min39s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis  
Acquittement reçu

30 mai 2024 à 12h09min42s  
30 mai 2024 à 12h09min54s

Transmis au MI  
Reçu par le MI le 2024-05-30